

Les Indiens—Loi

● (1420)

Je veux rendre hommage aux nombreuses femmes autochtones qui ont lutté pour atteindre à l'égalité, elles et leurs sœurs. Je songe à des femmes comme Lavell et Bédard qui ont porté leur cause devant la Cour suprême du Canada et auxquelles la Cour a refusé de rendre justice et de reconnaître l'égalité en vertu de l'ancienne Déclaration des droits. Je songe également à des femmes comme Sandra Lovelace qui a porté sa cause devant les Nations Unies et a étalé à la face du monde la scandaleuse injustice perpétrée en vertu de l'article 12 (1) b) de l'actuelle loi sur les Indiens. Je songe aux femmes qui ont défendu les droits des Indiennes de l'Association canadienne des femmes autochtones et aux divers autres groupes de Canadiennes qui les ont appuyées. Je pense tout particulièrement à Mary Two-Axe Early qui a lutté il y a bien longtemps. Elle a témoigné devant la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Elle a fait des instances au gouvernement pendant des années. Elle est à la tribune aujourd'hui. Nous devons lui rendre hommage d'avoir lutté avec patience, courage et noblesse. C'est une personne remarquable qui personifie ce qui est si attachant chez les autochtones canadiennes.

C'est grâce à des femmes de sa trempe que nous pouvons applaudir à l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui. Avec leur courage, leur détermination, leur ingénuité et leur dévouement envers leurs bandes et leur peuple, les femmes autochtones vont continuer à lutter pour obtenir justice et occuper la place qui leur revient dans la société canadienne. Les femmes qui, jusqu'ici, ont cherché à défendre leurs droits au sein des bandes vont pouvoir s'unir et travailler ensemble pour améliorer leur sort dans la société canadienne.

Nous sommes heureux de faire partie du Parlement qui répare une injustice de longue date. Cette mesure législative n'est pas parfaite, mais elle va quand même régler un énorme problème. C'est le dernier jour de la session parlementaire et nous pouvons tous être très fiers de partir en sachant que nous avons contribué à réparer cette injustice qui existe depuis toujours dans la société canadienne.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur le Président, je suis intervenu brièvement hier soir à la fin de la séance du comité. J'avais alors, au fond de moi, l'impression d'avoir trahi mon meilleur ami. Si cette loi n'avait pas été adoptée, je crois que j'aurais ressenti la même chose. Nous sommes coïncés, mon ami de Saint-Jean-Ouest dirait entre «a rock and a hard place», à cause de la loi, sur les Indiens, qui est probablement la pire loi à figurer dans les statuts.

Je n'insisterai pas plus qu'il ne faut, mais je tiens à faire savoir que je suis profondément mécontent que le projet de loi nous soit parvenu aussi tard. Nous, au comité, nous sommes sentis comme des otages. Je crois que je peux parler au nom de tous ceux qui faisaient partie du comité. Nous avons travaillé extrêmement dur dans un esprit exempt de sectarisme pour rendre le projet de loi C-37 satisfaisant. Aucun des témoins qui ont comparu devant ce comité, y compris notre amie Mary Two-Axe Early, n'était satisfait du projet de loi. L'Association

des femmes indiennes, l'Assemblée, l'Association des Indiens de l'Alberta et la Coalition des Indiens étaient toutes là. Aucun de ces groupes n'était content. Le mouvement des droits indiens pour les femmes indiennes, qui était le porte-parole du Comité d'actions nationale, n'en était pas heureux. Même M^{me} le ministre chargée de la condition féminine, qui est venue témoigner devant le comité, n'était pas complètement satisfaite du projet de loi. Les amendements qu'elle aurait souhaité y apporter n'ont pas pu être approuvés par le cabinet.

Il nous fallait essayer de modifier le projet de loi pour le rendre le plus pratique possible. Je n'en suis pas satisfait. Il ne me plaît pas. Toutefois, comme les mères faisaient aux enfants, il faut se boucher le nez, fermer les yeux et avaler le maudit médicament qu'on nous administre de force. C'est pourquoi j'ai insisté pour présenter un amendement hier soir, soit le nouvel article 13 du projet de loi. Il prévoit que le gouvernement fera étudier par un comité les très lourdes conséquences des mesures que nous prenons envers les bandes indiennes.

J'ai demandé à M^{me} le ministre chargé de la condition féminine si, d'après elle, cette question était une de celles qui concernent les Indiens ou uniquement les femmes. Elle a répondu que la question concernait les femmes. Le mouvement des droits indiens pour les femmes indiennes a dit que c'était une question indienne. L'Association des femmes autochtones pareillement. Pourtant ces femmes veulent sincèrement que leur statut leur soit rendu. Je les comprends. Je comprends aussi les Indiens de réclamer leur autonomie. Les Indiens étaient jadis un peuple fier et ils veulent aujourd'hui retrouver cette fierté. Je les comprends. J'espère qu'au cours de la prochaine législature, nous pourrions élaborer des solutions pratiques à cet égard dans des délais raisonnables.

Nous appuyons le projet de loi, mais nous n'en sommes pas satisfaits. Je tiens à garantir au peuple indien que, quand la Chambre se réunira à nouveau, nous donnerons suite à l'article que nous avons inséré dans la mesure et entreprendrons une étude complète. Nous n'en avons pas eu jusqu'ici. Nous entreprendrons une étude complète des ramifications de la mesure. Nous irons chercher les faits, les chiffres et les renseignements nécessaires pour prendre une décision raisonnée sur la meilleure façon de mettre la loi en application.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré avec moi pendant l'étude du projet de loi au comité. J'ai rencontré bien des gens. Je les remercie de leurs conseils, de leurs critiques constructives et de leur appui. Je peux leur garantir encore une fois que le projet de loi ne détruira pas leur mode de vie. Nous veillerons à ce que cette mesure préserve la culture indienne et leur droit à l'autonomie. La loi est le pire exemple de paternalisme qui soit. Le peuple indien reconnaît que cet article insultant contenu dans la loi sur les Indiens doit être supprimé.

Pour une raison quelconque, je ne suis pas heureux aujourd'hui. Ma collègue de Broadview-Greenwood me dit que c'est un jour historique et important. Pourtant, je n'en suis pas convaincu. De toute façon, le projet de loi sera adopté. Nous nous pincerons les narines et nous l'appuierons.